

AVIS AUX AVOCAT(E)S PRATIQUANT
EN CHAMBRE CRIMINELLE ET PÉNALE DE LA
COUR DU QUÉBEC DU DISTRICT DE GATINEAU

Il me fait plaisir de vous informer de la reprise des interrogatoires au préalable pour tenir lieu d'enquête préliminaire, et ce, à compter de ce jour.

Les interrogatoires se tiendront dans l'une des salles de conférence spécialement aménagée avec des séparateurs en plexiglas. Prenez note qu'afin de ne pas compromettre la capacité d'accueil du Palais, les interrogatoires au préalable pour tenir lieu d'enquête préliminaire ne pourront se tenir qu'à compter de 14 h selon la disponibilité de la salle et du personnel de la Cour.

Pour les interrogatoires au préalable dont la durée estimée est d'une demi-journée ou plus, vous êtes priés de communiquer avec le bureau du juge coordonnateur.

Je vous rappelle que le formulaire de demande doit être rempli par toutes les parties avant de se rendre au bureau de Madame Florence Blémus afin d'y réserver la date de l'interrogatoire.

Je vous remercie à l'avance de l'attention que vous porterez à la présente,

Richard Laflamme, J.C.Q.
Juge coordonnateur